

ARBITRAGE ACTIF

L'arbitrage actif est une approche proactive de la prise de décision dans laquelle les arbitres jouent un rôle actif dans la gestion des instances afin de garantir qu'elles soient ciblées, équitables, efficaces et économiques. Les arbitres gèrent le processus, clarifient les questions clés et facilitent la participation, tout en maintenant l'équité procédurale et la transparence.

EXEMPLES D'ARBITRAGE ACTIF



Concevoir et gérer le processus d'audience pour maximiser l'efficacité, la prévisibilité et la rapidité.



Définir la portée du processus d'audience (p. ex., utilisation des listes de questions).



Consulter les parties sur les étapes procédurales nécessaires (p. ex., l'utilisation de la conférence préparatoire à l'audience).



Évaluation et détermination de la participation des intervenants et des soumissions de preuves.



Concentrer l'instance sur les questions à l'étude et orienter les parties en conséquence.



Diriger les parties ayant des intérêts similaires ou étroits à collaborer lorsque



Étudier, et dans certains cas limiter, le nombre d'interrogatoires par intervenant.



Établir un cadre propice à la conclusion d'un accord entre les parties (p. ex., Directive de pratique concernant les conférences de règlement).